

Le Courrier

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE des **retraitées** & des **retraités**

49.3 : impasse, mépris et danger.


DOSSIER
LES CDCA

ACTUALITÉ

- > MOBILISATION DU 24 OCTOBRE
- > LOIS DE FINANCES, L'IMPOSSIBLE VOTE
- > AVENIR DES SERVICES PUBLICS

NOTRE ASSOCIATION

- > APRÈS LE 24 OCTOBRE
- > LE HAUT CONSEIL DE L'ÂGE
- > PÔLE DES RETRAITÉS



**Cartes pétitions et
rassemblements,
poursuivre dans
l'unité.**



Électricité : Délire total.

Le 13 juillet réunis à Bruxelles, les ministres des finances ont décidé de supprimer tous les mécanismes budgétaires de soutien atténuant la flambée des prix de l'énergie. Ainsi, en France, dès le 1er août, les tarifs réglementés de l'électricité ont augmenté de 10 %, après l'extinction des tarifs réglementés sur le gaz fin juin. Conséquence immédiate, en moins de dix-huit mois, le prix réglementé de l'électricité pour les ménages et les petites entreprises a augmenté de 31 %.

Selon les derniers chiffres du gouvernement, le coût brut du bouclier tarifaire de l'électricité s'est élevé à 18 milliards d'euros en 2022, est estimé au total à 29 milliards d'euros fin 2023.

L'essentiel de cette somme considérable (dix fois le déficit estimé du régime général des retraites en 2027 !) est d'abord versé à des fournisseurs alternatifs pour compenser leur « manque à gagner » par rapport aux prix « théoriques » fixés par la Commission de régulation de l'énergie, la CRE. Ainsi cette compensation est estimée, pour notre pays, à 11,2 milliards en 2022 et pourrait atteindre 20,5 milliards.

ABSURDITÉ ÉCONOMIQUE...

La Commission Européenne, dans sa trajectoire libérale a instauré l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie. Les tarifs nationaux, basés sur les coûts moyens de production doivent laisser place à la « loi » de l'offre et de la demande et la fin du monopole de distribution.

Pour suivre cette directive européenne, le gouvernement a alors instauré une mesure permettant aux « nouveaux entrants » sur le marché de disposer du quart de la production d'électricité nucléaire d'EDF au prix fixe de 42 euros le Mégawattheure. Elle était censée aider les « fournisseurs alternatifs » le temps qu'ils disposent de leur

propre capacité de production. Le constat aujourd'hui est que 80 % de ces fournisseurs ne produisent pas un seul mégawattheure et n'agissent que comme simples intermédiaires.

UN MARCHÉ FACTICE.

Pour tout libéral, le marché est régi par l'offre et la demande. Pour l'électricité, la demande reste très forte. Il faut donc agir sur l'offre. Mais comment agir sur l'offre quand le producteur est unique ? En introduisant un système de calcul stupéfiant. Garanties de bénéficier du quart de la production à prix coûtant, les fournisseurs alternatifs font des offres d'achat de volume d'électricité bien supérieures à ce qui leur est attribué. La CRE organise alors des enchères sur les volumes attribués, enchère qui fixe alors un prix théorique de vente.

UNE FRAUDE ORGANISÉE, UNE ABSURDITÉ ABSOLUE.

En 2019, constatant qu'EDF ne perdait pas assez de clients, les fournisseurs alternatifs ont exigé de disposer d'encore plus d'électricité nucléaire à prix bradé. Mieux, la CRE considère qu'EDF doit être mise à contribution : bien que produisant son électricité, elle doit être considérée comme un fournisseur comme un autre et doit donc répercuter dans les tarifs réglementés un coût d'achat théorique comme si elle avait dû l'acheter sur le marché sa propre production.

De plus, pour assurer une continuité de fourniture d'énergie, EDF est contrainte de racheter auprès des « producteurs alternatifs » une grande partie du quart de sa production vendue à 42 euros, du marché de l'électricité, au prix en moyenne 256 euros le MgWh

UNE EXIGENCE SOCIALE.

Le marché européen de l'énergie est une véritable absurdité et une escroquerie. Cette organisation nous



© Freepik

paraît tellement farfelue, tant elle est illogique. Ce sont les ménages et les entreprises qui en paient aujourd'hui les dysfonctionnements alors que les opérateurs privés récoltent de plantureux bénéfices. Au moment où l'électrification générale s'impose face au réchauffement climatique, un service public de l'énergie doit être restauré, les prix doivent être stabilisés et les consommateurs protégés.

■ JACQUES BRILLET

PRATIQUE

Sapin de Noël et guirlande électrique

Bientôt la fête, les précautions

Les sapins floqués et les sapins artificiels doivent répondre à des normes.

SAPINS FLOQUÉS NATURELS OU ARTIFICIELS :

Le décret 91-1175 du 13/11/1991 relatif à la sécurité des consommateurs fait obligation aux professionnels d'apposer sur les arbres de Noël artificiels ou naturels recouverts d'un flochage ou sur les lieux de vente, la mise en garde "Ne pas approcher d'une flamme ou d'un corps incandescent (bougies ou cierges magiques). Ne pas laisser de guirlandes électriques branchées sans surveillance". Il y a un risque d'inflammabilité indiqué par le pictogramme d'une flamme.

SAPINS ARTIFICIELS

Les extrémités des branches doivent être conçues pour éviter tout risque de blessures ou être munies de protection (attention au risque de blessure aux yeux pour les enfants). Conformité à la norme NFS 54-200 de décembre 1994 relative aux arbres de Noël artificiels et à la protection des extrémités métalliques.

IMPORTANT

Ne jamais allumer les bougies accrochées aux branches et faire très attention aux "cierges magiques" qui projettent des étincelles.

GUIRLANDE ÉLECTRIQUE

Être attentif lors de l'achat à l'indication de la norme CE et à son usage, à l'intérieur ou à l'extérieur.

Avant installation, prendre note des marquages et des informations de sécurité figurant sur l'emballage ou dans les instructions. Le message "à usage intérieur exclusivement" peut être remplacé par un logo représentant une maison.

Le branchement électrique doit être fiable et les multiprises sont à éviter. Éviter également toute traction du câble qui pourrait le désolidariser du transformateur et provoquer un court circuit.

Ne jamais laisser les guirlandes électriques branchées trop longtemps et sans surveillance, toute la journée et a fortiori toute la nuit, la chaleur des lampes ou un court circuit pouvant provoquer un incendie.

RÉFÉRENCE

décret n°91-1175 du 13/11/1991 modifié portant application de la loi du 21/07/1983 relative à la sécurité du consommateur.



BONNE FÊTES !

■ **MARC VEYRAT**

En savoir plus...

AMIANTE : LES CANCERS DU LARYNX ET DE L'OVAIRE RECONNUS MALADIES PROFESSIONNELLES

Les cancers du larynx et de l'ovaire provoqués à la suite d'« inhalation de poussière d'amiante » sont reconnus en maladie professionnelles ce qui permettra aux malades « de bénéficier de meilleures possibilités d'indemnisation et d'accompagnement ». Selon les autorités sanitaires, l'inhalation de l'amiante, pourrait être à l'origine, par des cancers des voies respiratoires, de 68 000 à 100 000 décès en France entre 2009 et 2050.

IRES : SALAIRES, LA RUPTURE DE 2017.

Le dernier document de travail de l'IRES présente les grandes tendances de l'évolution des salaires depuis 1950 et met en évidence deux ruptures. Au cours d'une première période (1950-1978), le pouvoir d'achat du salaire net moyen a augmenté à un rythme soutenu. Une première rupture s'observe à partir de 1978 : depuis cette date, le pouvoir d'achat du salaire net a cessé de croître. Une seconde rupture s'observe à partir de 2017. Tous les indicateurs de salaire affichent une baisse régulière et persistante de pouvoir d'achat. Entre mi-2017 et mi-2023, cette baisse de pouvoir d'achat est comprise entre -7% et -10%.

FONCTION PUBLIQUE : LES INÉGALITÉS SALARIALES.

Un fonctionnaire sur dix touche moins de 1 480 euros net par mois selon les données 2020 du ministère de la Fonction publique. Dans la fonction publique d'État (FPE), les écarts de salaire sont plus élevés que dans les deux autres fonctions publiques : les 10 % les mieux rémunérés gagnent 2,4 fois plus que les 10 % les moins bien lotis, soit un écart minimum de 2 220 euros mensuels.

Les Services Publics en Europe

Samedi 16 décembre début à 9h30

29 BD DU TEMPLE - BOURSE DU TRAVAIL PARIS 3^{ème}

- 9H30-11H30 table ronde sur libéralisation des services publics en Europe :
- 11H30-12H30 comment l'Union européenne investit d'autres secteurs de services publics comme la santé
- 12H30-14H pause repas
- 14H-16H : 2 secteurs dans l'œil du cyclone du néolibéralisme
- **Le rail** : David Gobé, responsable de la fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) et Alex Gordon , cheminot anglais, président du syndicat RMT
- **L'énergie** : Valérie Goncalves ONG droit de l'énergie responsable de secteur international de la FNME CGT
- 16H30- 17H30 : débat et mise en commun des éléments portés dans la journée pour porter la campagne NESP en France et en Europe, interpellation des candidats aux élections européenne, initiatives sectorielles...

